

RAPPORT ANNUEL 2011

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**



SOMMAIRE

1. SITUATION POUR L'ANNEE 2011	3
1.1. CONTEXTE ET TERRITOIRE	3
1.1.1. DES MARCHES PUBLICS	3
1.1.2. UN TERRITOIRE	3
1.2. REPARTITION DES DECHETS RECEPTIONNES	5
1.3. LES COUTS	7
1.3.1. LA COLLECTE SELECTIVE	7
1.3.2. LES DECHETTERIES	8
1.4. LES FINANCEMENTS	9
1.4.1. LA REDEVANCE	9
1.4.2. LES SUBVENTIONS	12
1.4.4. LES REPRISES DES SOCIETES	12
2. EVOLUTION SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES	13
2.1. LE RECYCLAGE	13
2.2. LES TONNAGES COLLECTES EN PORTE A PORTE	14
2.3. LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE	15
2.4. COMMENTAIRES	16
3. ET POUR LE FUTUR ?	17
3.1. LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	17
3.2. LA REDEVANCE INCITATIVE	18
3.2.1. POURQUOI ?	18
3.2.2. COMMENT ?	18

1. SITUATION POUR L'ANNEE 2011

1.1. CONTEXTE ET TERRITOIRE

1.1.1. DES MARCHES PUBLICS

Le premier marché public pour l'enlèvement des ordures ménagères sur la voie publique est passé le 27 décembre 1999 rassemblant à ce moment là les 9 communes qui composaient la Communauté de Communes.

Ce marché sera ensuite renouvelé tous les 6 ans, avec l'intégration de Pernay en 2006 puis avec certaines évolutions telles que la suppression de la collecte les jours fériés (avec décalage d'un jour), l'aménagement des circuits de collecte...

Depuis le renouvellement du marché en 2006, **les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine, sauf les jours fériés, où il y a un décalage d'une journée de la collecte à partir du jour férié.**

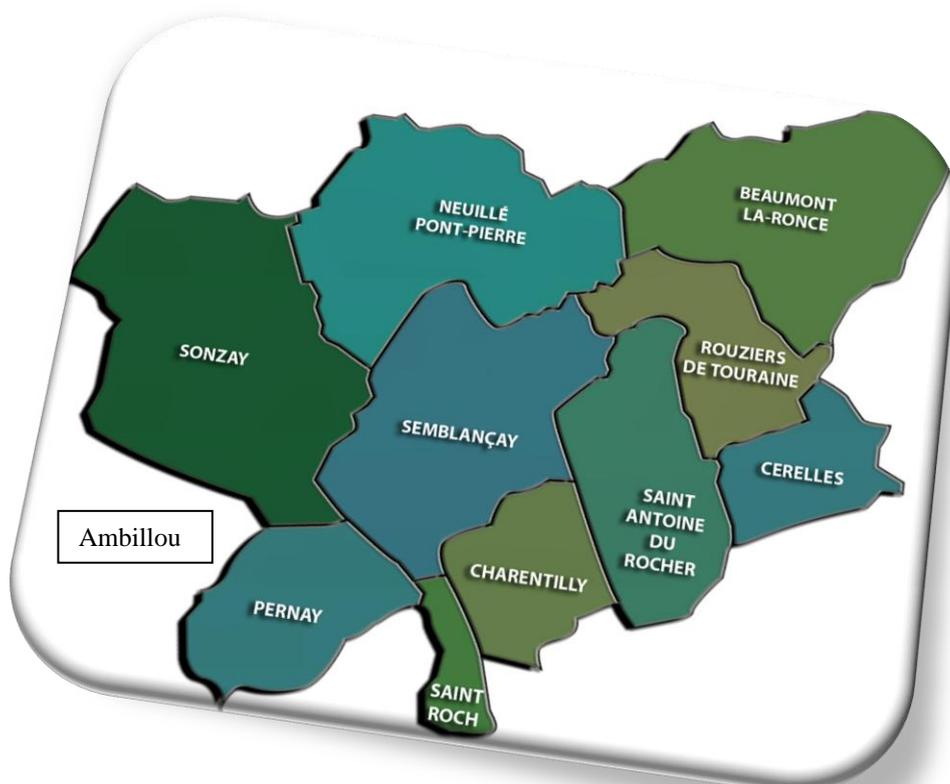
Une prestation de service est alors effectuée pour le compte de la commune d'Ambillou (membre de la Communauté de Communes de Touraine Nord Ouest) qui bénéficie du service de collecte en porte à porte de la même manière et au même tarif que les communes de notre Communauté.

Un deuxième marché est lancé en 2000 pour l'exploitation de la déchetterie communautaire qui a été aménagée par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles dans la zone artisanale de St Antoine du Rocher.

En 2006, avec l'arrivée de la commune de Pernay, une deuxième déchetterie est intégrée au marché, elle fait l'objet de deux conventions, l'une pour l'accès des habitants de la commune d'Ambillou, et l'autre pour celui des habitants de Luynes, St Etienne de Chigny et une partie de Fondettes (communes adhérentes à Tours Plus).

1.1.2. UN TERRITOIRE

A compter de 2006, la commune de **Pernay** rejoint la Communauté de Communes dont le territoire correspond alors à la totalité du canton de Neuillé Pont Pierre.



Compétences et moyens

La Communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers dès sa création, elle se définit comme suit :

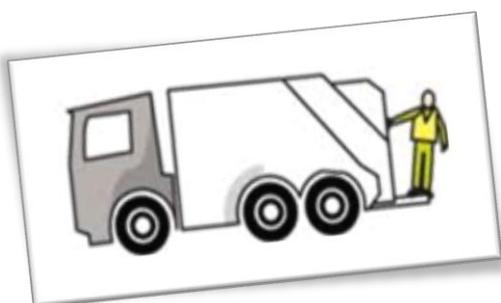
- Déchets ménagers :

- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- Déchetterie et centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;
- Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source.

Le service environnement et voirie est composé d'une adjointe administrative à mi-temps (facturation), de deux adjoints techniques (Ambassadeur de tri + chauffeur de balayeuse) ainsi que d'un technicien.

Les organigrammes du personnel et les élus sont présentés en annexe.

Organisation (tournées, matériels, déchetteries)



La collecte des déchets ménagers est réalisée par **deux camions benne tri-flux** effectuant chacun la collecte d'une commune par jour, avec parfois un complément de service sur une seconde commune.

La collecte du territoire se fait sur 5 jours, du lundi au vendredi, sauf les semaines où il y a un jour férié qui entraîne une collecte exceptionnelle le samedi.

Si jour férié dans la semaine, ramassage les :

Jours de collecte	Commune	Jour habituel	Si jour férié dans la semaine, ramassage les :
	Beaumont-la-Ronce	Vendredi	Samedis (14/04,05/05, 12/05, 19/05, 02/06, 18/08, 03/11, 29/12)
	Cérelles	Lundi	Mardis (10/04, 29/05)
	Charentilly	Mardi	Mercredis (11/04, 02/05, 09/05, 30/05, 26/12)
	Neuillé-Pont-Pierre	Jeudi	Vendredis (13/04, 04/05, 11/05, 18/05, 1/06, 17/08, 02/11, 28/12)
	Pernay	Lundi	Mardis (10/04, 29/05)
	Rouziers-de-Touraine	Vendredi	Samedis (14/04,05/05, 12/05, 19/05, 02/06, 18/08, 03/11, 29/12)
	St-Antoine-du-Rocher	Mercredi	Jeudis (08/04, 16/07, 15/07, 04/11)
	St-Roch	Lundi	Mardis (10/04, 29/05)
	Semblançay	Mardi	Mercredis (11/04, 02/05, 09/05, 30/05, 26/12)
Sonzay	Jeudi	Vendredis (13/04, 04/05, 11/05, 18/05, 1/06, 17/08, 02/11, 28/12)	

Chaque chauffeur est accompagné de deux ripeurs.

Chaque foyer du territoire est équipé d'une **caissette verte** pour la collecte du verre les semaines paires et du papier les semaines impaires. Des **sacs jaunes** translucides sont fournis pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Ces sacs sont à retirer en mairie. Ils sont collectés chaque semaine, en même temps que la poubelle des ordures ménagères.

Les deux déchetteries communautaires sont gérées en prestation de service, à la fois pour le bas de quai (location de benne, transport et traitement ou recyclage des matériaux) et pour le haut de quai (gardiennage et entretien).

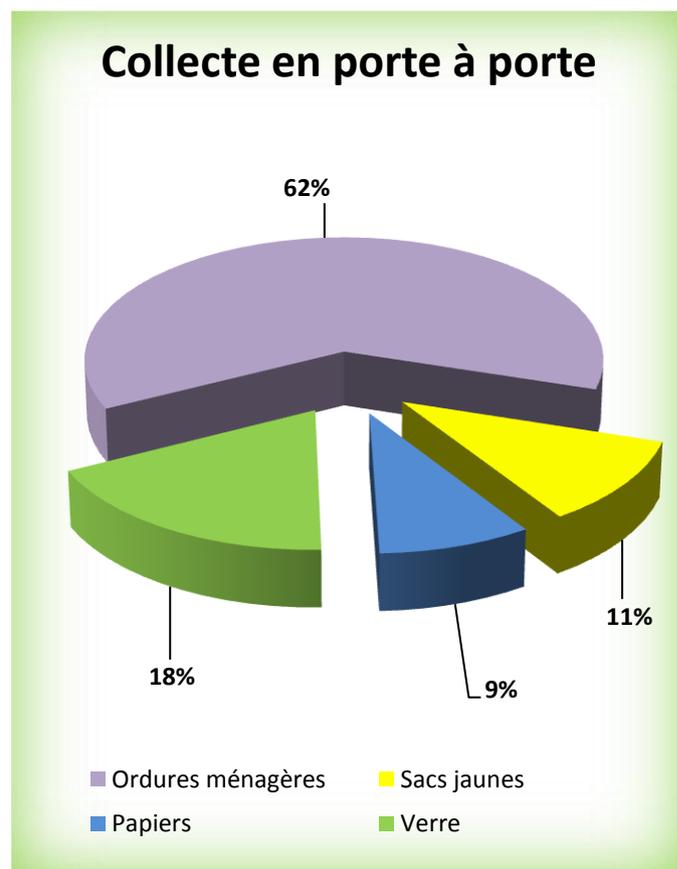
C'est actuellement l'entreprise **SITA Centre Ouest** qui a le marché jusqu'au mois d'octobre 2012.

1.2. REPARTITION DES DECHETS RECEPTIONNES

- Le premier tableau ci-dessous résume les tonnages de déchets ménagers recyclables ou non, collectés sur le territoire (hors Ambillou), en porte à porte, en 2011, et présente notre taux de recyclage.

Cependant, la commune d'Ambillou fait partie du contrat Eco-Emballages et du marché de collecte – tri – traitement des déchets ménagers passé par la Communauté de communes avec la société SITA.

Collecte porte à porte (tonnes)	2011
Ordures ménagères	2410
Sacs jaunes	421
Papiers	259
Verre	512
Total	3602
Dont recyclable	1 192
Population CCGC (estimée)	13763
Ordures ménagères / hab (kg)	155
Sacs jaunes / hab (kg)	27
Papiers / hab (kg)	22
Verre / hab (kg)	45
Total/hab (kg)	261
Taux recyclage	33%



NB : Le tonnage du verre comprend celui collecté en porte à porte, celui issu des colonnes de la déchetterie de Pernay et du parking du Super U de Neuillé Pont Pierre et celui issu de la benne de la déchetterie de St Antoine du Rocher.

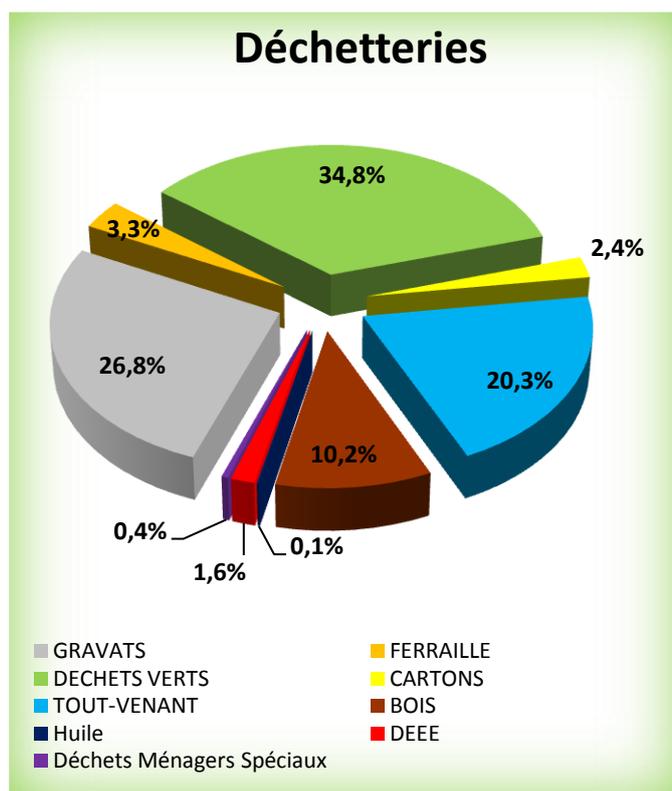
Le tonnage des journaux – magazines comprend ceux collectés en porte à porte mais également ceux de la benne située à la déchetterie de St Antoine du Rocher.

- **Le second tableau présente les tonnages de déchets recyclables ou non, collectés dans les déchetteries communautaires ainsi que notre taux de recyclage.**

Depuis le 16 octobre 2006, le nouveau marché d'exploitation des déchetteries communautaires a pris effet. Il comprend les deux déchetteries communautaires situées à St Antoine du Rocher et Pernay et se compose d'un lot unique regroupant le gardiennage des sites, la location des bennes, le transport, le traitement et le recyclage des matériaux.

Ce nouveau marché a été attribué à la société SITA Centre Ouest.

DECHETTERIE(S) (tonnes)	2011
Gravats	1 464
Ferraille	179
Déchets verts	2 087
Cartons	129
Tout-venant	1 110
Bois	559
Huile	8
Déchets électriques (DEEE)	85
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	24
Tonnage total	5 645
Dont recyclables	3 039
Taux recyclage	54 %
Total kg/hab.	300
Total recyclables (kg/hab)	191



On peut noter que **la déchetterie de Pernay, qui a un volume horaire d'ouverture inférieur à celui de St Antoine du Rocher** (20 h hebdomadaires contre 25 à 27 h pour St Antoine du Rocher suivant la période de l'année), **reçoit plus de clients.**

Pour la première, le plus grand nombre d'utilisateurs vient de la commune de Luynes, devant Ambillou puis Pernay.

Pour la seconde, si en moyenne environ un quart des dépôts sont réalisés par des habitants de Saint-Antoine-du-Rocher, cela ne signifie pas qu'un quart des tonnages des déchets sont déposés par ces mêmes usagers. En effet, la proximité du site multiplie les passages pour des petites quantités alors que les habitants des communes les plus éloignées (Beaumont la Ronce, Neuillé-Pont-Pierre...) se déplacent pour de plus gros dépôts en moyenne.

Cependant, les relevés de fréquentation sur ces deux sites ne sont pas représentatifs de la réalité du fait de la forte fréquentation à certaines périodes (vendredi-samedi) qui rend le contrôle des cartes facultatif, voir impossible.

TAUX DE RECYCLAGE GLOBAL 2011

46,17%

1.3. LES COUTS

Cf. annexe : compte administratif

1.3.1. LA COLLECTE SELECTIVE

Récapitulatif des dépenses réalisées en 2011

Dépenses	Montant TTC en euros	Part	
Collecte et transport ordures ménagères	408 021	41.8 %	} 67 %
Traitement des ordures ménagères (TGAP comprise)	247 415	25.4 %	
Collecte et transport des emballages	34 953	3.6 %	} 32 %
Collecte et transport des journaux - magazines	84 411	8.6 %	
Tri et conditionnement des emballages ménagers à recycler	173 494	17.8 %	
Tri et conditionnement des journaux-magazines-prospectus	20 368	2.1 %	
Traitement des refus de tri (TGAP comprise)	5 126	0.5 %	
Frais véhicule Berlingo	1 449	0.2 %	
Total dépenses de fonctionnement	975 237 €	100 %	
Caissettes vertes	5 053		
Axes couvercles bacs	90		
Conteneurs	1 417		
Total dépenses d'investissement	6 560 €		
Catalogues et imprimés	5 566		
Affranchissement	1 188		
Total dépenses de communication	6 754 €		
Total des dépenses	988 550 €		

1.3.2. LES DECHETTERIES

L'investissement

Pas de dépenses d'investissement pour 2011

Le Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement pour 2011

Désignation	Coût de transport et de traitement TTC	Coût de location de bennes ou conteneurs TTC	Coût total TTC en 2011
	en euros	en euros	en euros
GRAVATS	23 588	1 578	25 166
FERRAILLE	7 479	2 153	9 632
DECHETS VERTS	70 175	3 212	73 387
CARTONS	7 457	2 153	9 610
TOUT-VENANT	136 185	3 229	139 414
BOIS	32 151	2 167	34 318
JOURNAUX REVUES MAGASINES (JRM)	5 668	0	5 668
DMS	46 428	2 167	48 595
Gestion des déchetteries			80 191
Entretien engins			5 672
Bungalow			2 649
Total des dépenses	329 131 €	16 659 €	434 302 €

La Communication 2011

Les dépenses de communication en 2011

Nature de la dépense par poste	Montant TTC (en euros)
Catalogues et imprimés	5 566
Affranchissement	1 188
TOTAL	6 754 €

1.4. LES FINANCEMENTS

Cf. annexe : compte administratif

1.4.1. LA REDEVANCE

La facturation du service de collecte, de tri et de traitement des déchets est effectuée sous la forme d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.) semestrielle.

Le règlement de cette redevance est obligatoire.

Les recettes qu'elle génère permettent de financer la collecte des déchets en porte-à-porte, mais aussi le tri et le traitement de tous les déchets y compris ceux collectés aux déchetteries de Gâtine et Choisilles.

TARIFS T.T.C. POUR L'ANNÉE 2011

DÉSIGNATION	Tarifs
LES FOYERS	
1 personne	117.82 €
2 personnes	150.92 €
3 personnes	184.06 €
4 personnes	217.19 €
5 personnes et plus	250.50 €
ARTISANS COMMERCANTS (litrage d'ordures ménagères)	
De 0 à 360 litres	150.92 €
De 360 à 750 litres	452.87 €
De 750 à 1 100 litres	754.78 €
Plus de 1 100 litres	par tranche de 360 litres
RÉSIDENCES SECONDAIRES	150.92 €
CANTINES SCOLAIRES	
De 0 à 50 rationnaires	296.52 €
De 50 à 100 rationnaires	508.12 €
De 100 à 150 rationnaires	719.98 €
Collège du Parc	754.78 €
Maison de retraite, clinique, foyers spécialisés	
Maison de retraite (80 pers.)	2 727.60 €
La Source (65 pers.)	2 232.17 €
Clinique (50 pers.)	1 736.46 €
MARPA (20 pers.)	745.53 €

Salle Polyvalente (selon la capacité d'accueil)	
De 0 à 100 personnes	150.92 €
De 100 à 200 personnes	452.87 €
De 200 à 300 personnes	754.78 €
Mairie (écoles, associations, annexes...)	
De 360 à 750 litres	452.87 €
De 750 à 1 100 litres	754.78 €

Cette redevance a été instaurée par délibération du Conseil Communautaire le 18 janvier 2000, et est révisable chaque année.

Elle concerne tous les habitants de la Communauté de communes étant propriétaire, locataire ou habitant occasionnel (résidence secondaire), mais également les artisans commerçants et sociétés ayant un atelier ou local sur le territoire, les personnes exerçant une profession libérale ayant un cabinet dans une des communes membres.

Les artisans – commerçants qui habitent sur leur lieu d'exploitation de leur activité seront concernés par une seule redevance : **la redevance retenue étant la plus élevée des deux.**

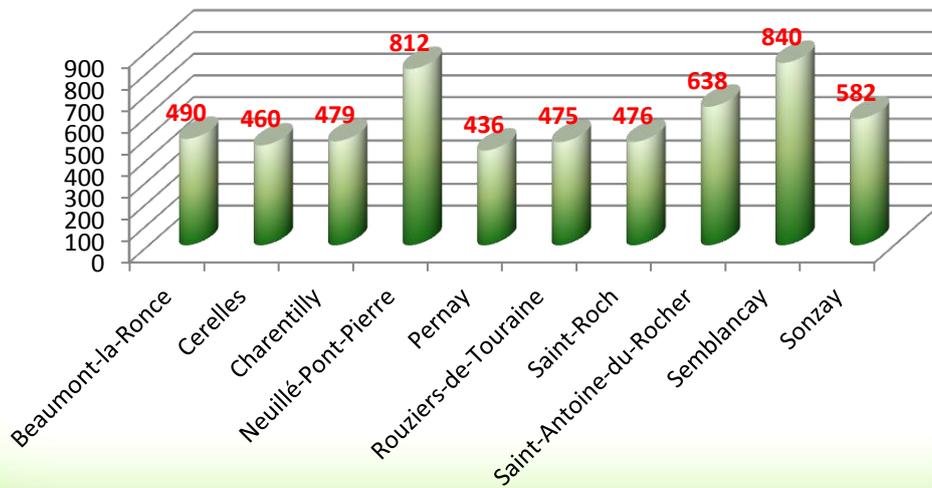
La facturation est effectuée en deux fois (Mars et Septembre), correspondant chacune à un semestre.

Sont prises en compte pour la facturation : **la situation et la composition des ménages** au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de l'année en cours. Cette redevance est perçue par le Trésorier Principal de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles situé Avenue du Général de Gaulle à Neuillé-Pont-Pierre.

Sur la commune de Sonzay est implanté le CDSU (Centre de Stockage de Déchets Ménagers) de la société SITA, l'actuel collecteur sur le territoire. La présence sur le territoire de ce site a pour conséquence :

- **un coût de transport des ordures ménagères extrêmement faible** compte tenu de la proximité,
- **des nuisances** liées aux odeurs provenant du site.

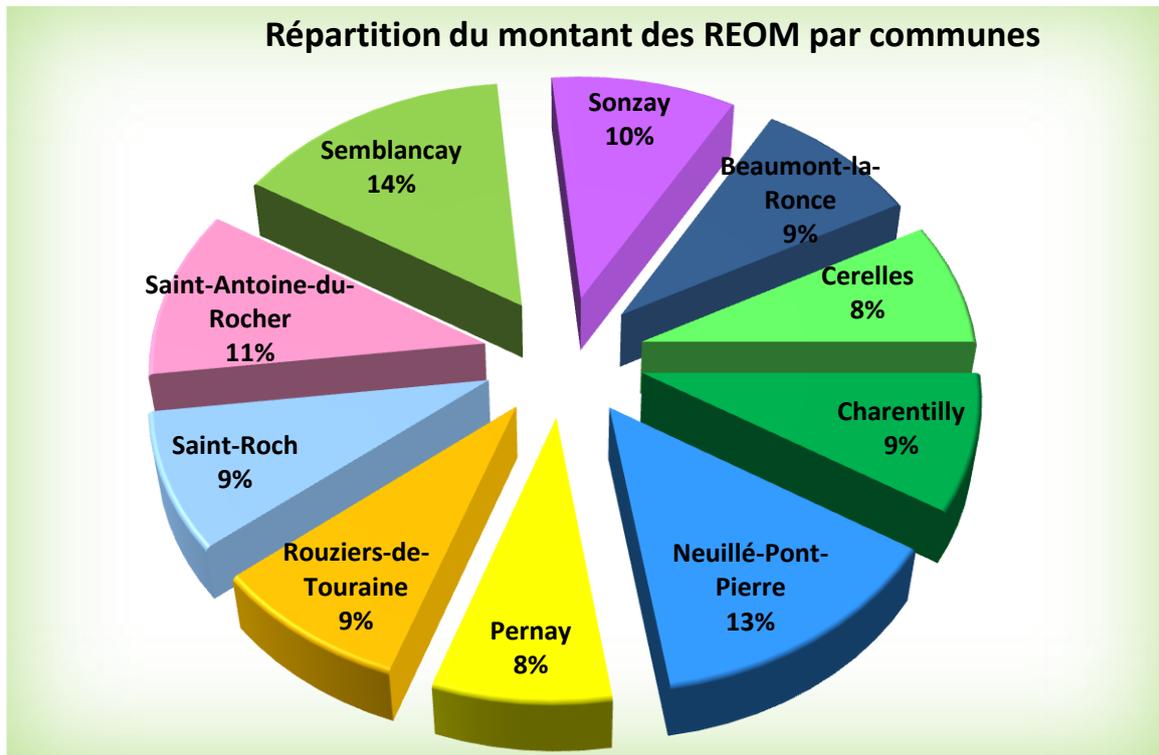
Nombre de foyers facturés en 2011



Total : 5 688 foyers

Soit une **augmentation de 2%** par rapport à l'année précédente, confirmant une évolution croissante depuis plusieurs années.

Répartition du montant des REOM par communes



Total : 965 500 € TTC, soit 920 932 € HT

Soit une **augmentation de 9.7 %** par rapport à l'année précédente, ce qui traduit non seulement une augmentation du nombre de foyers mais aussi de leur taille.

1.4.2. LES SUBVENTIONS

Aide		Versée pour la collecte sélective
Liquidatif 2010		10 115 €
Eco-Emballages	T1	24 800 €
	T2	12 200 €
	T3	18 500 €
	T4	40 000 €
Total		105 615 €

1.4.3. RECETTES DIVERSES

Nature	Versée pour la collecte sélective	Versée pour la Déchetterie
Tours + accès déchetterie		63 846 €
Ambillou accès déchetterie		20 750 €
Ambillou, remboursement collecte	68 079 €	
Dépôts déchetterie Pernay		990 €
Dépôts déchetterie STAR		1 540 €
Ecofolio (papiers)	14 481 €	
OCAD3E (DEEE)		7 525 €
Remboursement verre SITA	12 699 €	
Total	95 259 €	94 651 €

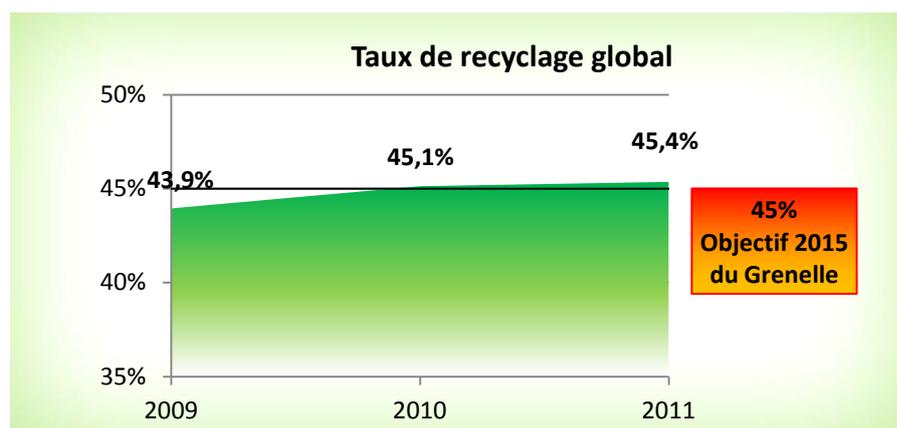
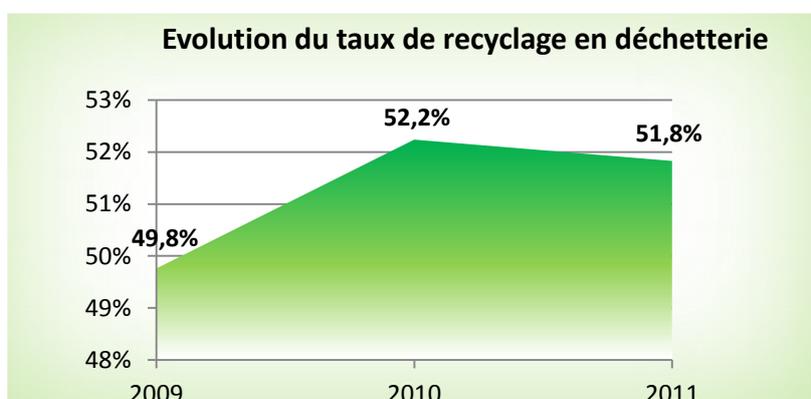
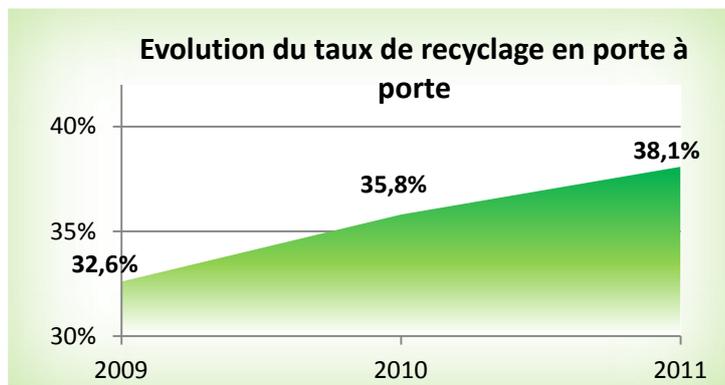
1.4.4. LES REPRISES DES SOCIETES

Recettes provenant de la vente de matériaux en 2011

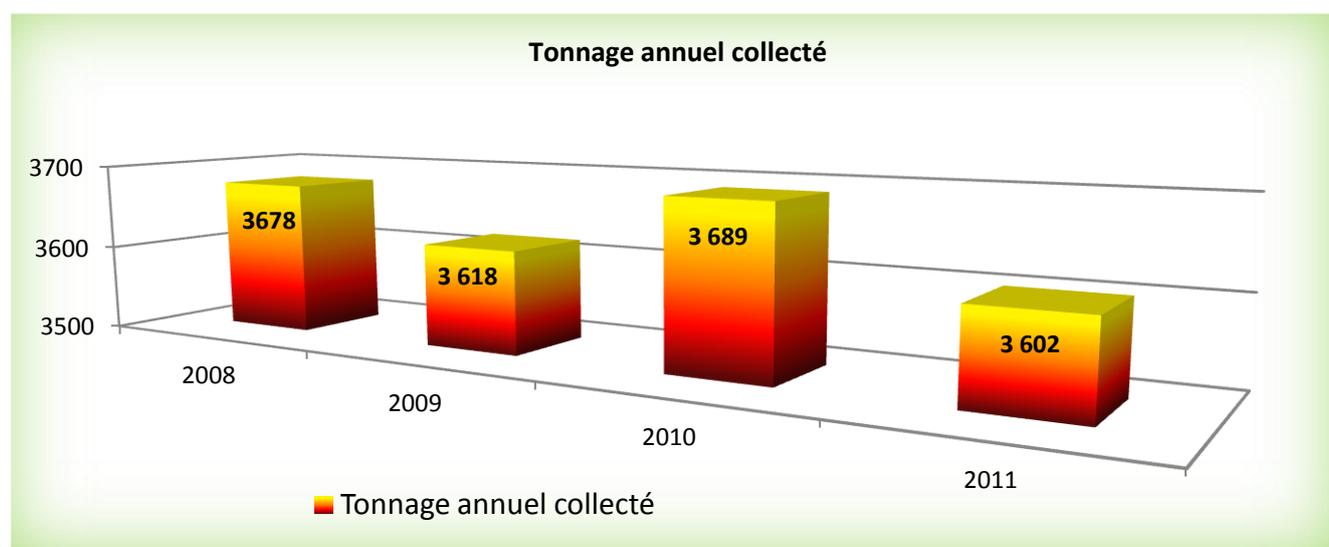
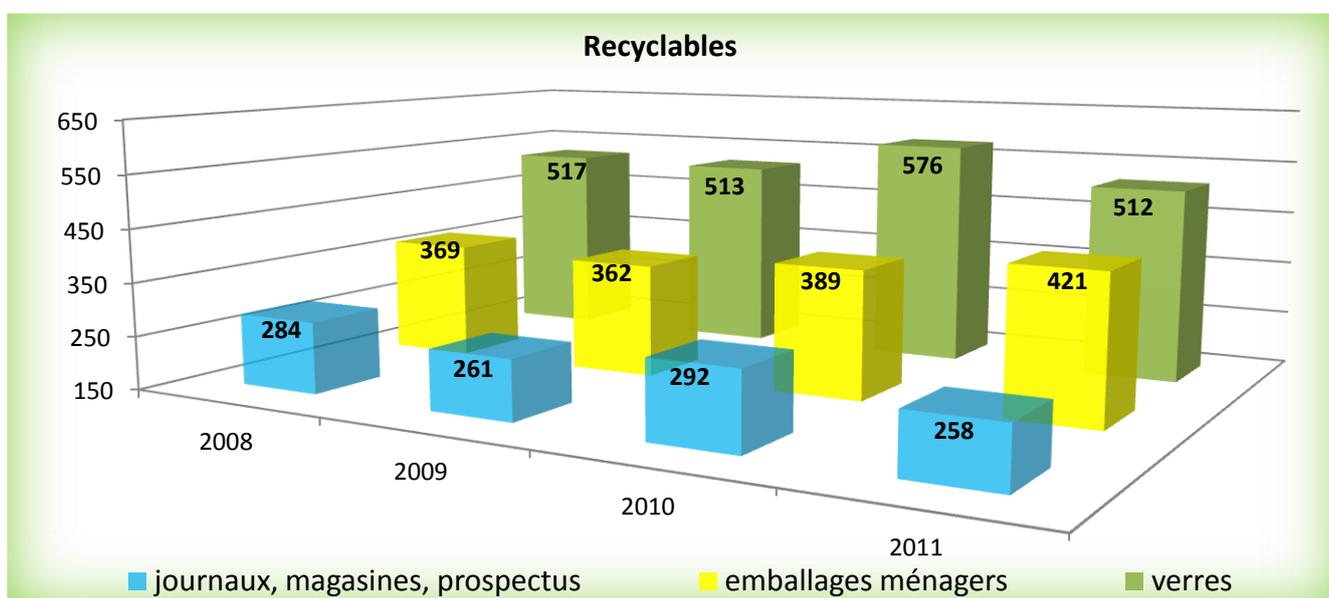
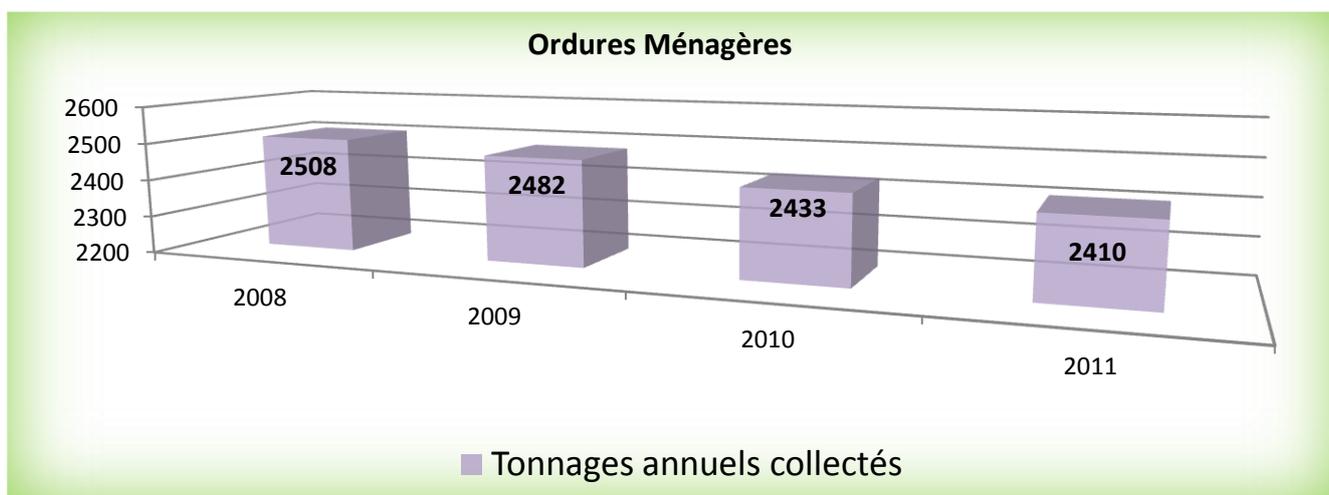
	En euros TTC
Acier	9 540
Alu	819
Carton et ferraille	32 161
Déchets électriques	6 604
Plastique PET, PVC	42 155
Plastique PEHD	
Verre	15 909
JRM	27 810
Total	134 998 €

2. EVOLUTION SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

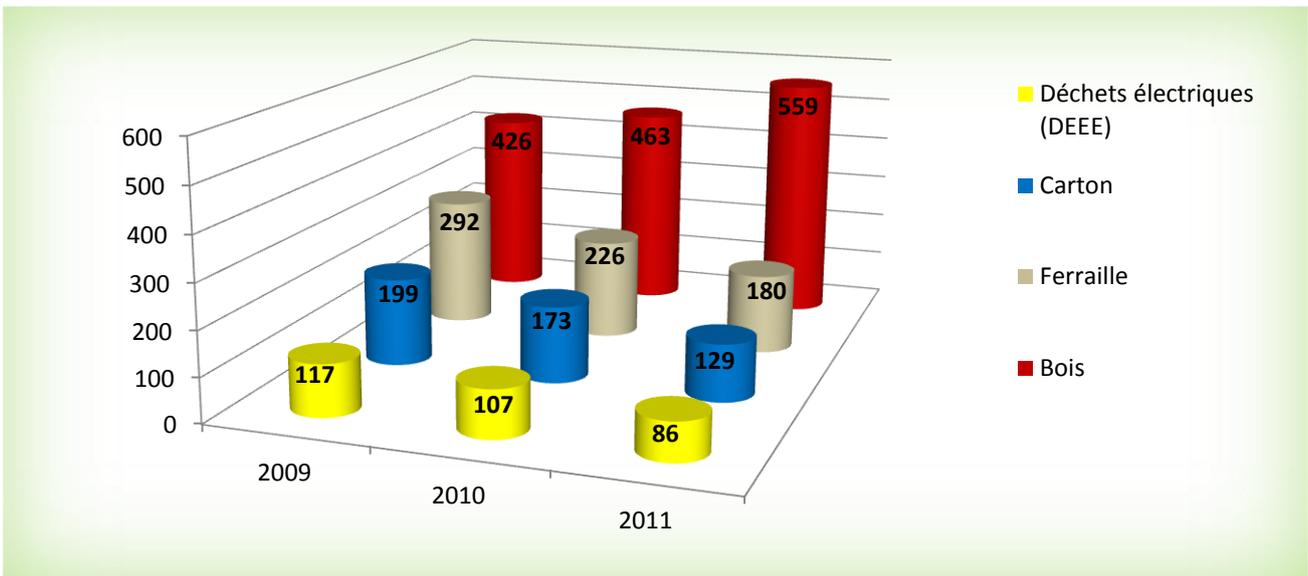
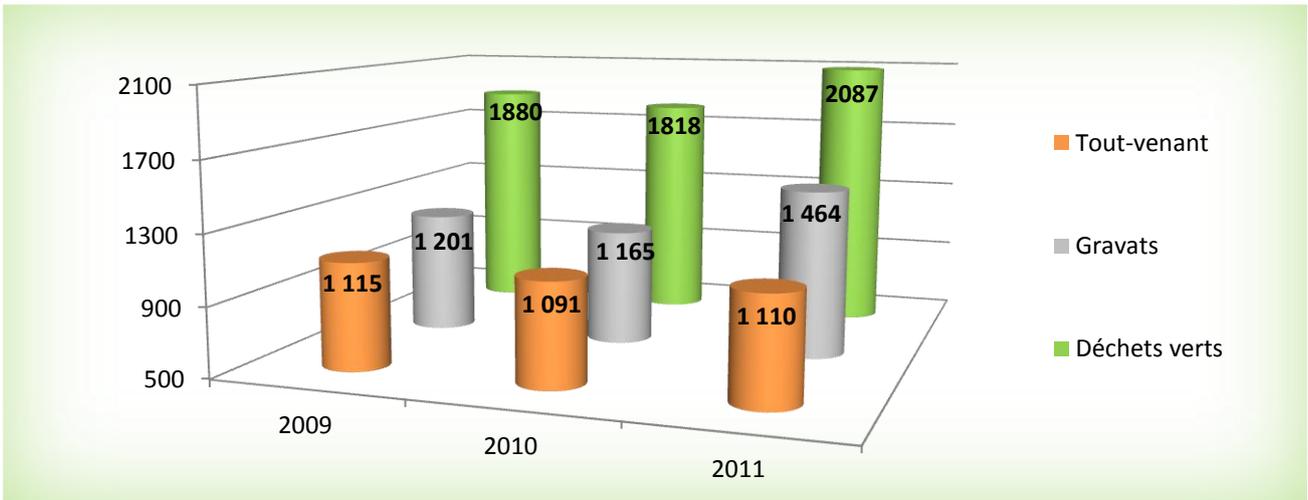
2.1. LE RECYCLAGE



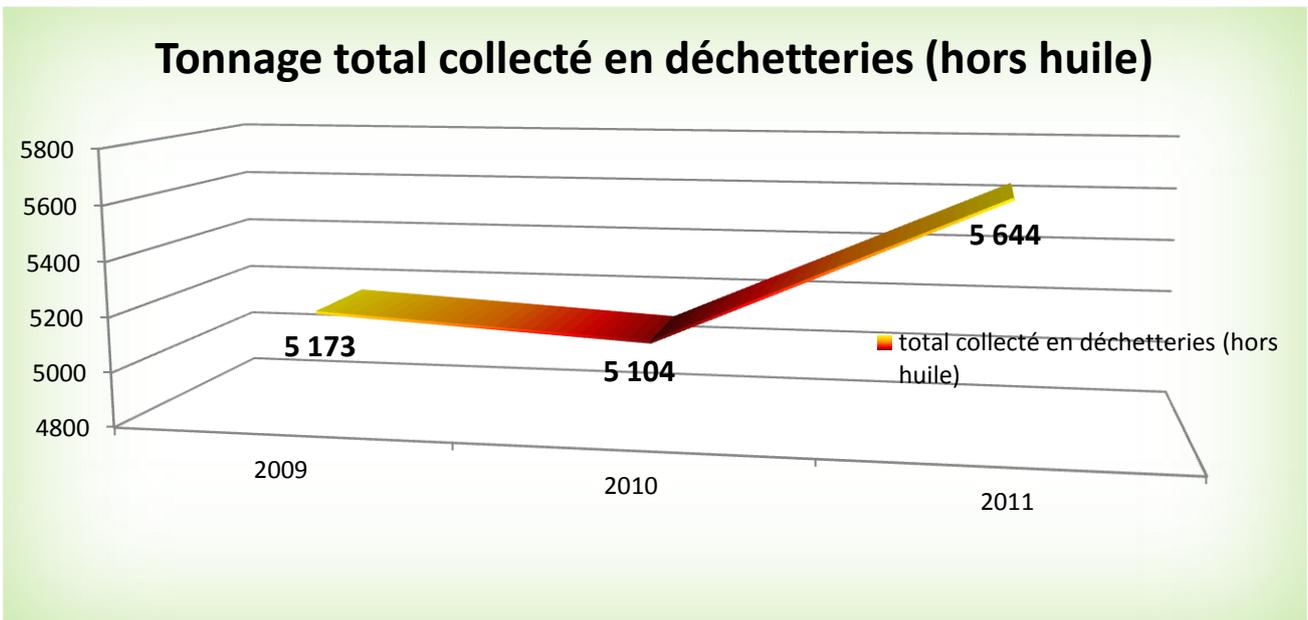
2.2. LES TONNAGES COLLECTES EN PORTE A PORTE



2.3. LES TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIE



Tonnage total collecté en déchetteries (hors huile)



2.4. COMMENTAIRES

La progression de notre taux de recyclage global sur les 3 dernières années **est intéressante**, même si cette augmentation de 5 % cache une disparité entre le taux de recyclage en déchetterie qui diminue et celui de la collecte en porte à porte qui augmente sensiblement.

L'objectif réglementaire du Grenelle de l'environnement de 45 % de taux de recyclage en 2015 a d'ailleurs été atteint en 2010 et confirmé en 2011 avec la valorisation de 45.4 % des déchets collectés par le service public.

On observe une confirmation du **report de tonnages de la collecte en porte à porte vers les déchetteries**. Elles ont en effet reçues **540 tonnes de plus** en 2011 par rapport à l'année 2010 sans avoir subi de modification qui puisse expliquer cela (horaires d'ouverture...)

Cette constatation justifie, s'il en était besoin, le **réaménagement indispensable de nos déchetteries** avant le prochain marché d'exploitation.

3. ET POUR LE FUTUR ?

3.1. LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



Loi Grenelle 1 :

Face à l'urgence d'agir contre la dégradation de l'état de notre planète, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite "loi Grenelle 1" a été promulguée le 3 août 2009.

Elle propose, à travers 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé.

Parmi les grands principes résolument engagés par le projet de loi figurent, pour le secteur des déchets :

- le renforcement du contrôle des éco-organismes par l'Etat,
- la confirmation des **objectifs de recyclage**

et de prévention à la source des déchets du Grenelle,

Dans cette perspective, les objectifs nationaux ont été arrêtés de la façon suivante :

- **Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années.**
- **Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.**

Loi Grenelle 2 :

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Elle est composée de 248 articles, qui viennent compléter ou remplacer les articles de la loi Grenelle 1.

3.2. LA REDEVANCE INCITATIVE A LA REDUCTION DES DECHETS

3.2.1. POURQUOI ?

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles va mettre en place **une redevance incitative à la réduction des déchets dès l'année 2013** pour quatre raisons principales :

- ✓ **La législation** : la loi issue du **Grenelle de l'environnement** impose aux collectivités d'intégrer une part incitative dans la tarification des déchets (loi du 3 août 2009).
- ✓ **La maîtrise de sa facture par l'usager du service** : cette tarification tient compte de l'**utilisation réelle** du service de collecte, c'est à dire que **plus le citoyen trie, moins il présente d'ordures ménagères et plus il limite les coûts pour la Collectivité et donc la hausse de sa facture !**
- ✓ **La préservation de l'environnement** : la redevance incitative est un outil qui encourage les habitants à **réduire leur production de déchets**, en modifiant leurs habitudes de consommation, et à **mieux trier**.

3.2.2. COMMENT ?

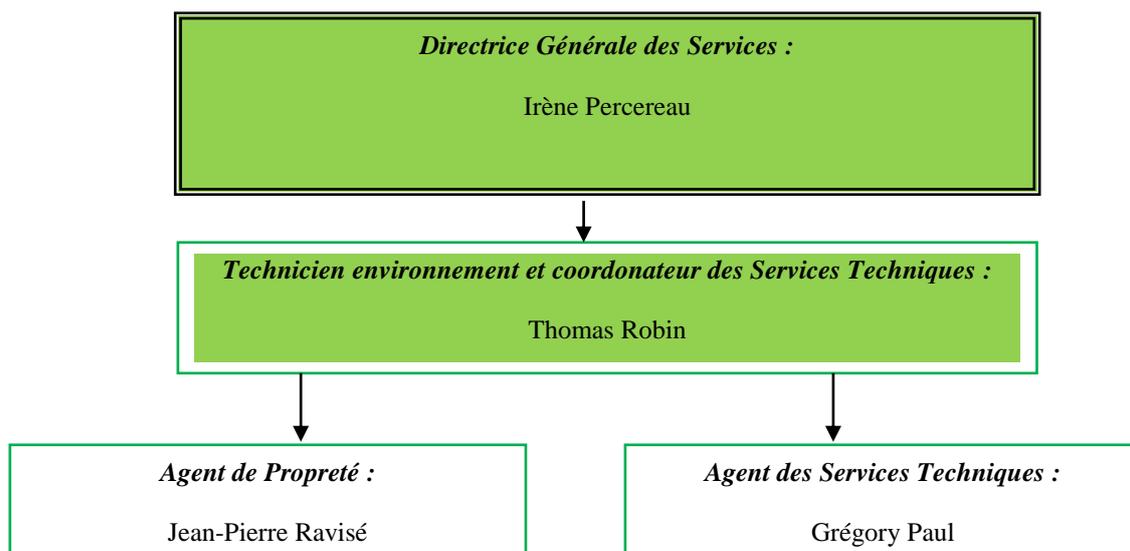
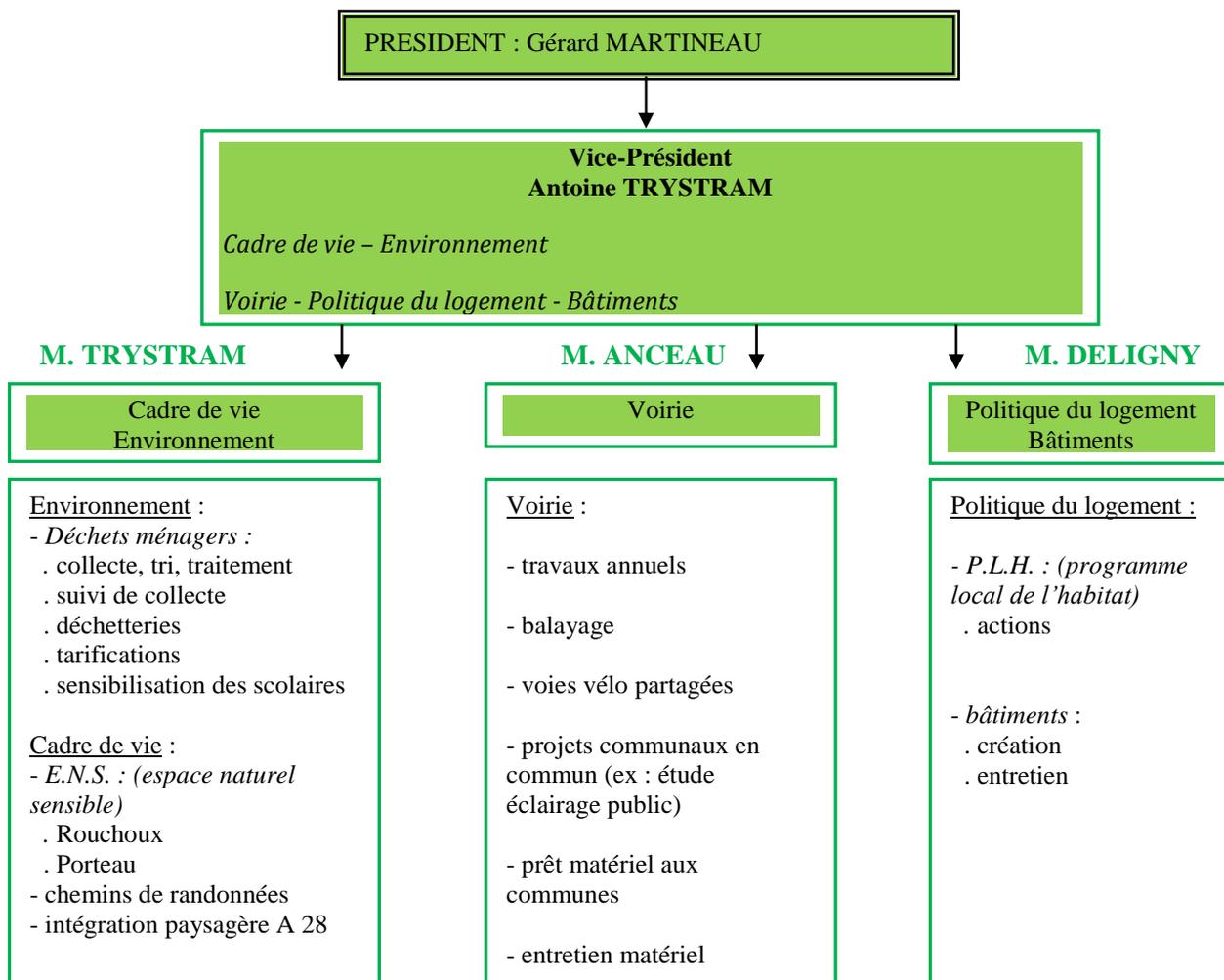
Dans la pratique, cela va s'accompagner de l'arrivée de **bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles équipés de puces électroniques** (les autres seront classiques) permettant d'enregistrer le nombre de vidages et donc **d'inciter les citoyens à trier plus** et ainsi **réduire la quantité de déchets non recyclables à traiter**.

En ce qui concerne la facture, elle comportera **une part fixe et une part variable** comme les factures d'électricité ou d'eau.

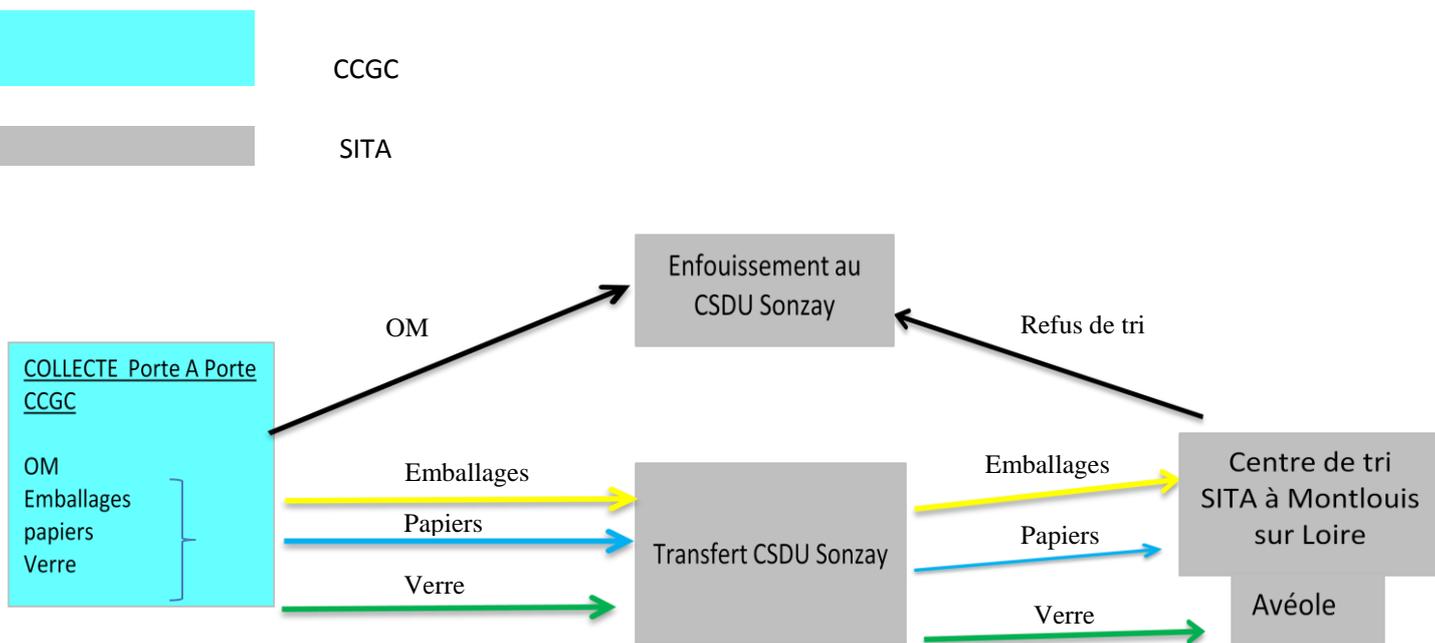
La part fixe correspondra aux **coûts fixes** (gestion administrative, collecte, accès à la déchèterie...), tandis que la part variable correspondra au **volume du bac des ordures ménagères et au nombre de levée au dessus d'un seuil préfixé**, facturé à tous les usagers du service, évitant ainsi les dépôts sauvages.



Annexe 1 : Organigrammes



Annexe 2 : Schéma organisationnel actuel



Annexe 3 : comptes administratifs

Annexe 4 : Lexique

Centre de tri

Les déchets préalablement triés en les mettant dans des poubelles différentes partent ensuite dans des centres où ils sont de nouveau triés par catégorie : plastique, verre, carton, métaux, etc... ils sont ensuite transportés dans des usines pour être recyclés et ceux qui ne peuvent être recyclés, comme les bouteilles ayant contenu des produits toxiques, sont alors incinérés.

Collecte sélective

Récupération des déchets triés par catégorie dans les poubelles de couleur différente pour ensuite de nouveau les trier dans un centre de tri.

Déchetterie/Déchèterie

Endroit clos et gardé où l'on peut déposer, dans des conteneurs, les " objets encombrants " : un matelas, une télévision mais aussi des objets recyclables comme les piles, les batteries...

D.E.E.E.

Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (ex : réfrigérateur, télévision, ordinateur...).

Déchets Verts

Déchets de jardinage : herbe, branches...

D.I.S. / D.M.S./D.D.M.

Déchets Industriels Spéciaux / Déchets Ménagers Spéciaux / Déchets Dangereux des Ménages

- Déchets nocifs et dangereux des industries ou ménages tels que les solvants, vernis, colles, aérosols...qui ne peuvent pas être incinérés ou enfouis avec le reste des Ordures Ménagères, mais doivent être traités dans des centres spécifiquement agréés.

ISDN

Installation de Stockage de Déchets Dangereux, maintenant appelé C.S.D.U..

→C.S.D.U.

Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

→Déchets Ultimes

Déchets qui ne peuvent plus être valorisés.

→Valorisation des déchets

Processus de transformation des déchets (incinération avec récupération d'énergie, recyclage pour la création de nouveaux objets, compostage...)

J.R.M.

Journaux, Revues, Magazines, soit l'ensemble des déchets papiers recyclables.

R.E.O.M.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

R.I.

Redevance Incitative... à la réduction des déchets.

T.G.A.P.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes, payée notamment pour chaque tonne d'ordures ménagères enfouie.